

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

ADM. : Main 7461
RED. : Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

LA FIN D'UNE POLITIQUE

Ce qui reste de la marine Laurier-Brodeur. — Ce que peuvent les hommes qui savent vouloir

Après les discours de MM. Borden et Hazen, il n'est plus de doute possible. La marine Laurier-Brodeur est chose du passé. Il ne nous restera, pour tout souvenir de cette coûteuse et hâtive expérience, que le *Niobe*, défoncé pour favoriser les ambitions d'un politicien ex-ministère, et le *Rainbow* où, parait-il, la désertion est à l'ordre du jour.

Mais l'expérience nous aura coûté quelques millions et M. Hazen, entre les mains de qui sont aujourd'hui les pièces officielles, déclare que la réalisation du programme Laurier eût entraîné, dans les prochaines années, une dépense de plus de cinquante millions, sans nous assurer une flotte de quelque valeur.

Le coup de balai du 21 septembre a heureusement mis fin à cette orgie de dépenses et nous avons la promesse formelle qu'aucune politique navale permanente ne sera désormais adoptée sans être préalablement soumise à l'approbation du peuple.

Qu'en pensent les orateurs qui, d'un bout à l'autre de la province, allaient criant que la marine était faite, que toutes les criaileries nationalistes n'y pourraient rien et que nous n'aurions qu'à solder les dépenses?

Les renseignements qui nous arrivent d'un peu partout démontrent que cet abandon de la politique Laurier-Brodeur correspond au sentiment général, non seulement dans la province de Québec, mais dans la plupart, sinon dans la totalité des provinces en majorité anglaises.

Le *Herald* nous a déjà déclaré que, dans un plébiscite, toutes les provinces, à l'exception de celles du littoral, se prononceraient d'une façon écrasante contre toute participation à la défense extérieure de l'Empire. Ce diagnostic est confirmé par les observateurs les plus divers, et c'est probablement ce qui a décidé les conservateurs de langue anglaise à tailler dans le vif de la question.

C'est ce qui les contraindra d'y regarder à deux fois avant de proposer une contribution accidentelle sous prétexte de besoins urgents; c'est ce qui assurera, dans une grande consultation populaire, la défaite de tout projet à tendance impérialiste.

Car les forces qui ont imposé l'abandon de la politique Laurier-Brodeur s'exerceront avec une intensité accrue, à l'avenir; elles seront renforcées par des concours nouveaux.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que, dans tous les milieux anglo-canadiens, il se prépare et se dessine un mouvement nationaliste prononcé.

L'opposition à l'impérialisme militaire sous ses formes diverses recrute des partisans parmi les Anglais de toute catégorie: chez les ouvriers syndiqués, chez les cultivateurs, chez les hommes d'affaires comme M. Bokhardt, dont le *Saturday Night* publiait l'autre jour un si remarquable article.

Tous comprennent que le Canada se doit d'abord à lui-même et que le meilleur service que nous puissions rendre à l'Empire, c'est de développer nos propres ressources.

Nous avons—ainsi que le rappelait M. Monk dans son fameux discours de Lachine—nous avons des travaux publics énormes à exécuter. De tous les points du pays on réclame le creusement des canaux, la construction de chemins de fer, "d'élevateurs à grains," l'amélioration des ports, etc. Les dépenses utiles et raisonnables se chiffrent dans les centaines de millions, le progrès du pays les accroîtra fortement dans une rapide proportion.

L'abandon de la marine Laurier-Brodeur, en nous déchargeant d'un fardeau énorme, permettra de consacrer à ces travaux les millions qui seraient allés s'engloutir dans la "marine canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre".

Et cette politique de progrès, en absorbant pour des œuvres directement utiles au Canada le plus clair de nos ressources, nous éloignera d'autant des coûteuses folies de l'impérialisme militaire.

Elle ne sera du reste que la continuation de notre politique traditionnelle, celle de Cartier, de MacDonald, de Blake et du Laurier de la bonne école—celui qui déclarait le 15 avril 1902:

"Quels sont les plus lourds articles de son budget (au Canada)? Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées, et le creusement des ports et des voies de transport. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité. Et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre."

L'abandon de la politique Laurier-Brodeur est un événement politique de premier ordre, gros de conséquences pour l'avenir.

L'histoire de ces deux ou trois dernières années est encore trop présente à toutes les mémoires pour qu'il soit nécessaire de redire quel rôle a joué dans cette campagne le groupe nationaliste.

Mais, en repassant ces événements, on se rendra peut-être compte que, même en dehors des grands partis régulièrement constitués, il peut s'exercer une action politique qui ne manque pas d'importance.

OMER HEROUX.

LEUR LOGIQUE

Depuis la formation du nouveau cabinet, la presse ex-ministérielle est dans une grande anxiété.

Elle a des excès de crainte et d'angoisse à fendre l'âme et des accents de patriotisme à faire pleurer de tendresse.

Elle appréhende que le cabinet, péniblement incubé par M. Borden, ne soit pas éternellement viable; elle découvre mille incompatibilités entre les poussins; elle voit déjà fondre tous les maux sur cette couvée que Borden, parait-il, ne pourra grouper sous ses ailes, quand viendra le gros temps.

Vraiment on s'explique mal de si graves soucis au sujet d'adversaires qu'elle voudrait voir supplanter par ses maîtres.

Mais le plus amusant, c'est de voir ses attitudes et ses craintes patriotiques, quand on se rappelle qu'elle a toujours applaudi à toutes les reculées et à tous les sacrifices de nos droits perpétrés par ces mêmes maîtres.

Et quels sont donc ses griefs—sur la composition du présent cabinet?

C'est qu'il est constitué d'éléments trop divers de races, d'opinions et de croyances.

Mais vous allez me demander: comment Laurier et sa presse peuvent-ils trouver à redire à cela? N'ont-ils pas toujours prêché l'union, l'harmonie, la bonne entente, la conciliation entre toutes les races et les croyances de ce pays? Le Canada de ce matin (20 novembre) modulait encore ce refrain pour la millième fois:

"Aujourd'hui encore, chef de l'opposition, il (Laurier) se dresse, champion de l'union de tous les Canadiens, contre un ministère composé des extrémistes de toutes les factions, de toutes les races."

Hé! hé! dites donc, les amis du Canada, ne vous apercevez-vous pas, en écrivain ces lignes, que vous tombez en une flagrante contradiction? que vous mettez à jour votre parti pris et votre manque de sincérité?

Si le ministère est "composé des extrémistes de toutes les factions, de toutes les races", c'est donc que M. Borden a réussi à les grouper sur un terrain commun d'entente. Mais c'est très conforme à votre marotte, cela! Vous devriez vous réjouir et en féliciter le premier ministre ainsi que ses collègues. Au contraire, vous les blâmez. Et c'est en chantant la gloire du "champion de l'union de tous les Canadiens" que vous récriminez ainsi contre l'union des extrémistes de toutes les races!

Vraiment je ne vous comprends pas et les moins intelligents parmi vos lecteurs finiront par trouver que vous êtes des farceurs.

Je tiens à vous faire remarquer cependant que je ne veux pas faire ici l'éloge de la composition du ministère actuel. Je me place seulement à votre point de vue, conciliateur et outrancier, et je ne tiens qu'à signaler votre manque de logique ou votre mauvaise foi.

BILLET DU SOIR

L'argent n'a pas d'odeur

L'adage Il faut que jeunesse se passe a été formulé sans doute pour excuser des petits jeunes gens qui se conduisaient mal. Et c'est probablement un politicien qui a inventé la maxime La fin justifie les moyens, dont tant de ses collègues se sont prévalus depuis.

On a émis un grand nombre de phrases de ce genre, qu'on a attribuées à la sagesse des nations, qui n'en peut mais, et qui constituent des circonstances atténuantes pour divers crimes qui demeurent généralement impunis.

L'argent n'a pas d'odeur n'est pas le moindre ni le moins cité de ces manières de proverbes. L'argent est parfois ramassé dans le sang et la boue, il provient souvent de sources inavouables; mais comme on assure qu'il est inodore, celui qui le possède peut en jouir librement sans que personne ne s'informe de sa provenance. Une partie de l'argent mal acquis est parfois affectée à des œuvres de bienfaisance ou de philanthropie, et celui qui est proprement un voleur se transforme ainsi en philanthrope ou en bienfaiteur.

Aux Etats-Unis, où les dollars sont parfois fort entachés, on les lave. Autrefois, tous les billets de banque qui revenaient à la Trésorerie nationale étaient détruits; aujourd'hui, grâce à une ingénieuse machine, on en lave et repasse vingt mille par jour.

Et cette opération est symbolique. Quand un Américain citoyen a réussi à happer le million, on le blanchit tout comme ses billets de banque — on passe l'éponge.

Léon LORRAIN.

La lettre de M. Carboneau

M. J. B. Carboneau, député du Lac St-Jean à Québec, nous adresse une lettre pour expliquer son vote en faveur de la résolution de la Chambre de Commerce du Saguenay recommandant la nomination des confédérés chargés de recruter des colons pour le Lac St-Jean. Nous la publions plus loin, et avec d'autant plus de plaisir qu'elle corrobore à sa manière tout ce que nous avons dit sur les misères dont souffre la colonisation dans cette région.

M. Carboneau avoue que très peu de colons s'établissent au Lac St-Jean, alors qu'il y a cinq ans on en comptait un millier de plus chaque année et il attribue cet état de chose à la disparition de la société de colonisation de la région. Peut-être exagère-t-il un peu l'influence de cette société sur le mouvement de la colonisation, mais le point sur lequel il ne saurait y avoir de doute, c'est le refus des gouvernements de faire quoi que ce soit pour remédier au mal. Refus préemptoire à Ottawa, indifférence presque complète à Québec, voilà ce qui ressort clairement de la lettre de M. Carboneau. Tous nos efforts ont été vains, dit-il.

On remarquera aussi que M. Carboneau ne risque pas le moindre mot pour défendre la loi provinciale, et que sa phrase est plutôt tournée de façon à laisser croire que la législation de M. Gouin n'est pas tout à fait étrangère au mal dont se plaint la Chambre de Commerce du Saguenay.

Société de colonisation ou non, confédérations ou non, que peut-on espérer, en effet, d'un régime qui tout en imposant des conditions très rudes au colon le met pratiquement dans l'impossibilité de les remplir?

J. D.

les événements. Qu'il y ait rapprochement et entente entre les "extrémistes", et que cela se fasse en sauvegardant la justice et les droits d'un chacun, tous les gens honnêtes et désintéressés s'en réjouiront. Mais que cette union s'accomplisse au détriment de nos plus chers intérêts religieux et nationaux — comme nous en avons eu le pénible spectacle depuis quinze ans, — alors nous protestons, comme par le passé, et nous flétrirons les lâches et les traîtres. Mais les ex-ministériels, eux, n'auront pas droit de s'indigner. Ils ne pourront, tout au plus, qu'user du *tu quoque*, argument cher à tous ceux qui ont un passé et une conscience lourdement chargés.

Jean BEAUCHEMIN.

DEMAIN :

La page de Fadette.

Lettre de notre correspondant français, M. Joseph Denais, député de Paris.

LETTRE D'OTTAWA

LA CHAMBRE FAIT UNE DECOUVERTE. — SUR LA GLACE. — L'AVOCAT DU DIABLE. — LES RAISINS VERTS ET M. MACDONALD. — M. PUGSLEY DANS L'OPPOSITION. — M. BORDEN ET M. HAZEN. — M. HAZEN FAIT L'HISTOIRE DE M. PUGSLEY. — LA MARINE DE M. LAURIER. — M. CROQUEMITAINE. — LEMIEUX.

Ottawa, 21.—Journée relativement paisible, après celle d'hier, où les deux chefs échangeaient d'assez rudes coups d'estoc et de taille. Mais la Chambre a découvert un homme qui fait peur à M. Pugsley. C'est M. Hazen.

Les ministres canadiens-français ont subi, cette fois-ci, le gros de l'attaque. L'opposition veut amener M. Monk à lever un coin du voile derrière lequel s'est organisé le ministère Borden, il y a quelques semaines; et M. Monk entend bien choisir son heure pour parler. Il le fera demain après-midi. Et son discours ne devra pas manquer d'être intéressant. M. Pelletier, lui, a l'air de se préparer à son début. Mais tout le monde est certain qu'il devra le faire avec assurance, car il a toute une réputation d'orateur parlementaire, acquise un peu aux dépens du groupe libéral de Québec.

Tout indique donc que demain sera plus animé qu'aujourd'hui. Nous avons bien entendu, depuis trois heures, cet après-midi, MM. Carvell, Aitkens, MacDonald (Pietou), Bennett (Simcoe), Pugsley et, finalement M. Hazen, mais le débat n'est sorti de l'ornière habituelle que lorsque celui-ci parla. M. MacDonald a bien décoché des traits aux nationalistes et à M. Monk, pendant quelque temps, mais comme M. Laurier a, hier, dit à peu près tout ce qu'il y avait moyen de dire à ce propos, les discours de M. MacDonald n'ont pas produit tout l'effet qu'il en attendait.

A noter que presque tous les gens qui ont pris part au débat jusqu'ici l'ont fait un peu comme des personnes qui marchent sur la glace très mince. Ils y vont très prudemment, de peur, peut-être, de passer au travers. M. Guthrie a bien fait un impair, hier, quand il a dit que "la réciprocité est tout à fait morte pour le parti libéral," mais personne n'a semblé lui en tenir compte, car il se trouva qu'il a dit une vérité nettement établie.

L'opposition est naturellement plus combative que le ministère. Mais il est aisé de voir que tout ce monde va encore un peu à tâtons, les uns parce qu'ils ne sont guère encore habitués à l'idée qu'ils sont oppositionnistes, les autres, parce qu'ils ne se font pas encore tout à fait à celle qu'ils sont aujourd'hui les gouvernants. Mais tous ne tarderont pas à se faire à leur nouvel état, — quoi qu'il soit plus pénible de se faire à l'opposition qu'au ministère, — et, quand le débat sur les discours du trône prendra fin, les attitudes se seront établies pour quelques années, et les deux partis sauront où diriger, avec le plus d'intensité possible, tous leurs efforts et toutes leurs manœuvres politiques. M. Carvell a ouvert le feu, du côté de la gauche. M. Carvell est l'un de ceux auxquels la perte du pouvoir a dû faire le plus de chagrin. Car M. Carvell devait fatalement être, un jour ou l'autre, — plus tôt que plus tard, — un ministre du cabinet Laurier. Il attendait patiemment, prompt à la bataille, en attendant que le ministère, zélé dans les comités était un des soldats de la vieille garde. La défaite est venue trop tôt, à son gré. De ministre, il est passé à l'état de simple député oppositionniste, et sans grande chance de devenir ministre dans la prochaine administration libérale, si M. Borden garde le minimum longtemps le pouvoir. Ceci a dû désappointer quelque peu M. Carvell. Mais il ne l'a guère laissé paraître, et après-midi, en cela plus stoïque que son collègue, M. MacDonald, de Pietou. Aussi bien M. Carvell n'a-t-il pas, nous semble-t-il, déployé toute la vigueur qui lui était jadis coutumière, quand par exemple il se faisait l'avocat des causes de M. Pugsley, — des malins disent "l'avocat du diable".

Dès le début de son discours, M. Carvell parle des cris de race et de croyance poussés contre M. Laurier, et qui ont, à son dire, fort contribué à la défaite de l'ancien premier ministre. Et, — peut-être l'a-t-il fait sans malice, mais il a en fait protesté contre les malencontreuses admissions de M. Guthrie, hier soir, — il déclare que la réciprocité n'est pas morte, en tant que les Provinces Maritimes y sont concernées. D'après lui, le maître, l'esprit dirigeant du cabinet actuel, c'est M. Bourassa, et les nationalistes, à son dire, ont la haute main sur le premier ministre actuel. "Nous avons droit, dit-il, de protester contre la présence de MM. Monk, Pelletier et Nantel dans le ministère Borden, à cause de leurs opinions passées et présentes sur les relations du Canada et de l'Empire. Ils ne devraient pas y être, s'ils ont les mêmes opinions qu'autrefois. Et s'ils ont changé, que ne nous le disent-ils pas aujourd'hui? Pourquoi ce silence, de la part de M. Borden comme de M. Monk, sur les garanties que l'un aurait données à l'autre, lors de la formation du ministère?"

M. Carvell était l'un des délégués de la Chambre des Communes aux fêtes du couronnement, en juin dernier. Il prétend y avoir rencontré des Anglais de toutes les catégories qui lui ont admis que M. Laurier avait donné à l'Angleterre la meilleure marine coloniale qui fut, d'après la loi Brodeur. Somme toute, le discours de M. Carvell n'est certes pas à la hauteur de ceux qu'il faisait jadis. Et c'est singulier, car l'opposition a coutume d'inspirer davantage l'orateur parlementaire que ne le fait le séjour sur les banquettes ministérielles.

Un autre homme désappointé, mais qui le laisse voir manifestement, celui-là, c'est M. MacDonald, de Pietou. M. MacDonald, depuis plusieurs années, passait pour l'un des orateurs les plus dévoués et les mieux doués chez les libéraux anglais. Tout le monde admettait qu'il deviendrait ministre libéraliste, et il était question de lui comme ministre de la marine ou de la milice, à chaque réunion de remanèges ministériels. A la veille même des récentes élections, il devait enfin succéder à sir Frederick Borden comme ministre de la milice. Tout était prêt. Sir Frederick devait donner sa démission, et devenir haut-commissaire canadien à Londres. Mais sir Frederick voulait faire les élections, une dernière fois. Il les a faites, tandis que M. MacDonald attendait son portefeuille, dans la coulisse, — et le ministère Laurier a dû démissionner sans que M. MacDonald, — en cela plus malchanceux que le docteur Béland qui, lui, fut ministre quelques semaines, — au moins, s'il n'administra jamais son ministère, — eût la joie de se faire appeler l'hon. M. MacDonald, ministre de la Milice. Gros Jean comme par devant, M. MacDonald reste encore le même député aux allures aimables, mais un peu protectrices, — un Rodolphe Lemieux amélioré, — quoique un peu plus grognon qu'autrefois. Et il en a donné une preuve, aujourd'hui. Comme quelqu'un le faisait remarquer, la présence de M. Monk, de M. Nantel et de M. Pelletier dans le ministère lui fait mal au cœur, car ils sont ministres, et bien avant lui, quoiqu'il ne fût pas question d'eux dans les journaux, il y a à peine six mois!

M. MacDonald tape comme un sourd sur le dos du ministère et s'en prend surtout à M. Monk. Son discours, en somme, est une nouvelle édition de celui de M. Laurier, hier, et il y prend à parti M. Monk et M. Borden. "Le ministère actuel en est un de coalition, dit-il, quel qu'un a capitulé quand il s'est fait, et nous avons droit de savoir les termes de cette capitulation. Il est inconstitutionnel de ne pas les rendre publics. M. Borden me paraît être l'homme qui a capitulé. Pourquoi? Avait-il tant besoin des nationalistes? M. Bourassa semble bien être le premier ministre actuel, de fait."

M. MacDonald rappelle la campagne nationaliste dans Québec, les dénégations de M. Borden par MM. Monk et Bourassa, qui le qualifiaient "de vicar de M. Laurier", et prétend finalement que tout le ministère a avalé la politique nationaliste. Ceci ne cadre guère avec ce que M. Laurier disait la semaine dernière, quand il parlait des nationalistes comme "des valeurs de principes", mais M. MacDonald n'en a nul souci. Et ses amis l'applaudissent à tout rompre. Il a certes fait un discours intéressant; mais il eût gagné à le raccourcir de moitié et à l'étoffer davantage.

De M. Pugsley, disons qu'il est encore le même qu'avant les élections. Ce n'est pas pour rien que ses amis l'appellent: "Sweet Willy." Il est aussi paisible, aussi peu nerveux qu'avant la défaite, il parle toujours "recto tono", ne s'élève point, — sauf quand M. Hazen parle, — et, si ce n'était qu'il siège maintenant à gauche, au lieu de s'asseoir à droite, on s'imaginerait, à le voir parler, qu'il est resté ministre des Travaux Publics, tant il est calme. Il vante l'œuvre de développement que le ministère Laurier a fait dans les Provinces Maritimes, pendant son administration, et rappelle que la défaite de son chef signifie

qu'elle n'aurait pas de sitôt les nouveaux marchés dont elles ont tant besoin.

Le discours de la journée est sans contredit celui de M. Hazen, le nouveau ministre de la Marine.

M. Hazen s'est, ce soir, révélé l'un des meilleurs et des plus brillants orateurs de la Chambre, comme du ministère. Premier ministre du Nouveau-Brunswick, il a abandonné son poste pour devenir collègue de M. Borden, et celui-ci a certes eu la main heureuse, quand il a fait ce choix. Car il a du coup mis la main sur un homme qui a plus démoï M. Pugsley en cinq minutes que tous ses adversaires à Ottawa ne l'avaient fait jusqu'ici, et qui a un réel tempérament de politicien et d'orateur parlementaire.

Il y a vingt ans, M. Hazen était député conservateur à Ottawa. Il y fit sa marque, puis passa dans le domaine provincial. Il revient aujourd'hui à Ottawa, et, du premier coup, se classe parmi les hommes les plus précieux à l'administration actuelle. Il est encore trop tôt pour désigner un successeur à M. Borden dans le parti conservateur, car M. Borden est encore jeune et tout indique qu'il sera longtemps chef de son parti. Mais, si jamais il abandonne la politique, il se pourrait que M. Hazen lui succédât. Il semble avoir le talent, le jugement et l'éloquence dont a besoin un chef de parti.

Ce soir, M. Hazen a été relativement bref. Mais il nous a fait des variations de M. Pugsley, tour-à-tour conservateur, puis libéral, une histoire intéressante, et qui jette un jour singulier sur le passé de l'ancien ministre des Travaux Publics. M. Laurier semblait mal à son aise, tandis que M. Hazen évoquait les antécédents de l'homme si cher à l'ancien premier ministre, et dont il s'est en maintes circonstances déclaré fort orgueilleux. Et M. Pugsley lui-même, calme pendant son discours, a semblé quelque peu nerveux et agité pendant celui de M. Hazen. Il y avait de quoi.

M. Hazen, tandis que MM. Borden, Foster, Monk, et toute la Chambre s'amusaient de la mine de M. Pugsley, a rappelé comment en 1896 M. Pugsley abandonnait la candidature conservatrice dans St-Jean pour accepter la candidature libérale, et comment, trois semaines après avoir déclaré qu'il n'avait aucune confiance dans M. Laurier, il était le plus libéral des libéraux de Saint-Jean. Incidemment, l'ancien premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick a parlé de la loi remédiate des conservateurs, en 1896, à propos des écoles manitobaines, "loi de justice élémentaire pour la minorité, comme je le croyais alors et comme je le crois encore," dit-il, et dit que c'est alors que M. Pugsley déclarait n'avoir aucune confiance en M. Laurier.

Il accuse l'opposition d'employer aujourd'hui, comme elle le fit en 1896, une tactique déloyale, basée sur les appels aux préjugés de race et de religion. "Alors, dit-il, tandis que M. Laurier promettait de donner mieux que le bill remédiateur, dans la province de Québec, ses amis dans les autres provinces disaient que si le parti libéral s'opposait à la loi remédiateur, c'était pour empêcher la minorité d'obtenir des privilèges particuliers au Manitoba. Aujourd'hui, dans Ontario, l'ont tenté d'exploiter les préjugés en disant qu'il y a des nationalistes dans le cabinet, tandis que dans Québec, on parle des orangistes et des impérialistes qui y seraient. Cette tactique est chère à M. Laurier, mais elle ne lui servira plus de rien, car elle est usée jusqu'à la corde."

Il rappelle que la dernière campagne dans les Provinces Maritimes fut toute employée à la discussion de la réciprocité, du côté conservateur, contre une couple d'anecdotes qui égayait la Chambre, aux dépens de M. Pugsley et en vient à parler de la marine. "C'est, dit-il, une question d'une extrême gravité. La marine de M. Laurier nous eût valu des dépenses fabuleuses. Et tout projet analogue sera tellement coûteux qu'il faudra y réfléchir avant de nous y embarquer. Je dirai à ce sujet que la conduite du ministère Laurier me semble fort curieuse, quant à la marine. Il a semblé hésiter sur sa ligne de conduite, dans les derniers mois de son existence. Car, en février, — il y a donc quelques mois, — il demandait des sous-marins pour dix navires de guerre. Le premier mai, il en recevait neuf, dont la plus basse — celle de Cammell, Laird & Company, — était de \$11,280,000 et la plus haute, de \$13,085,084. Jusqu'au 21 septembre, le ministère Laurier, pendant cinq mois, a hésité, et n'a rien fait. Pourquoi? S'apercevait-il quelle dépense énorme ces navires nous entraîneraient? Car les sous-marins ne comprennent pas le coût des armements et du blindage des navires, elles ne couvraient que les coques.

"Nous ne voulons pas d'une telle marine. Elle n'existera jamais. Car j'ai la preuve irréfutable que, dans six ans, date de la livraison de tous ces navires, ils n'eussent plus rien valu. Aussi M. Borden a-t-il raison de dire que nous abandonnons cette politique insensée et ruineuse, et que, après avoir consulté l'Amirauté, nous verrons quelle politique nous suivrons, non sans l'avoir, au préalable exposée et soumise au peuple canadien qui en jugera à son gré."

La droite a vigoureusement applaudi M. Hazen qui prend désormais place parmi les fortes têtes des Communes.

Avant lui, MM. Aitkens, de Brandon et Bennett, de Simcoe, — autrefois député qui acquit une notoriété tapageuse dans l'affaire du "Wine, Women and Graft", — en compagnie de M. Fowler, l'auteur de cette célèbre phrase, — ont discoursé sur la portée des dernières élections; mais le discours de M. Hazen, fait vers les dix heures et demie du soir, a fait oublier quelque peu le début de ces deux députés qui semblaient assez bien doués, au point de vue oratoire.

Demain, le débat se poursuit. S'il nous vaut des révélations comme celles de M. Hazen, nous éviterons certes la monotonie où s'enlisent parfois les débats sur le discours du trône. Et si M. Lemieux se décide enfin à parler, lui aussi, — on dit qu'il veut répondre à M. Monk, — ce sera intéressant. Car M. Lemieux est toujours écouté, même quand il conte des histoires de Croquemitaine comme il le fait depuis que les électeurs de Gaspé l'ont jeté à la côte, et que le pays lui a enlevé son ministère doré et ses voyages "aux frais de la princesse."

Georges PELLETIER.

Comme la Presse ne l'annonçait pas

"Comme la 'Presse' l'annonçait hier à l'exclusion de tous les autres journaux..." Ce vieux cliché si cher à la "Presse", revient chaque fois que le grand organe jaune publie la nouvelle d'un chien égaré ou d'une idiotie du genre. Lundi, à l'exclusion de tous les journaux de Montréal, la "Presse" manquait la nouvelle officielle du merger des tramways, et le même jour, elle ratait, dans le domaine sportif, la nouvelle de l'entrée de l'équipe du Club Athlétique Canadien dans la nouvelle ligue de croasse. Mieux encore, la "Presse" se vantait qu'elle serait la première à l'annoncer, et il s'est trouvé qu'elle a donné la nouvelle après tous les autres journaux.

Comme on le voit, la "Presse" est bien renseignée, mais nous reconnaissons qu'à l'exclusion de tous les autres journaux de Montréal, elle nous donnera peut-être aujourd'hui des détails scandaleux sur l'assassinat commis à la Pointe St-Charles, hier soir.

Elle fait son métier.

Sur le Pont d'Avignon....

Jusqu'à présent, l'on ne peut pas dire que le débat sur l'adresse tournée à l'avantage de l'opposition, M. Rodolphe Lemieux va être obligé de retrousser ses manches et de faire le coup de poing.

Aucune politique navale permanente ne sera adoptée sans une consultation aux voiles faces politiques. On le savait.

populaire. Voilà ce à quoi M. Borden s'engageait à la session de 1910, voilà ce qu'il réaffirmait dans son manifeste électoral, et voilà ce qu'il déclare de nouveau dans sa responsabilité de premier ministre. Le "Canada" ne trouve pas cela suffisamment clair. Il est bien difficile aujourd'hui.

Quand est-ce que les journaux ministériels vont se décider à publier l'histoire de la croisade du "Niobe" à Yarmouth? Elle est pourtant intéressante.

Sur deux colonnes et demi de compte-rendu du débat d'hier le "Canada" consacra tout juste un quart de colonne aux trois orateurs ministériels qui ont parlé. Son compte-rendu peut être très "détaillé" au point de vue partisan mais il est loin de l'être pour le public impartial.

Le "Canada" met au compte des tares l'agitation contre le décret "Ne Temere". Il doit avoir une distraction. Les coupables, dans la pensée du confrère, doivent être encore les nationalistes.

On dit que M. Rodolphe Lemieux est à scruter les antécédents du P. Vaughan pour démontrer plus clairement que sa présence au congrès eucharistique avait pour but d'assurer la défaite de Sir Wilfrid Laurier.

Après Laurier Guthrie, après Guthrie Carvell, après Carvell MacDonald, après MacDonald, Pugsley, Et Rodolphe Lemieux!

Sarah Bernhardt est indignée de ce que l'on songe à la marier une fois de plus. Il y a bien un peu de sa faute.

En passant de la "Vigie" aux "Canons", M. Barthe ne change réellement pas beaucoup de terrain.

Le "Canada" se dit très habitude ne sera adoptée sans une consultation aux voiles faces politiques. On le savait.

ASSASSINEE PAR SON MARI A la Chambre du Sénat

Un meurtre, en pleine rue, à la Pointe Saint-Charles, hier soir. — La victime était âgée de dix-neuf ans et mère de deux enfants en bas âge. — Le meurtrier prend la fuite

Une jeune femme âgée de dix-neuf ans et mère de deux enfants, âgés respectivement de dix-huit et trois mois, a été tuée par son mari, en pleine rue Châteauguay, (Pointe Saint-Charles), et le meurtrier, John Cummings, a pris la fuite.

Telle est dans toute son horreur la nouvelle que le capitaine de police Coleman recevait par téléphone vers 6 h 20 hier soir. De agents furent envoyés à l'endroit et là, en face du numéro 17 de la rue Châteauguay, ils ramassèrent le cadavre de la malheureuse jeune femme. Bientôt ils apprirent toute la vérité sur cette épouvantable tragédie.

La victime, Mme Bella Cummings, née Cameron, revenue de l'atelier de la Canada Point où elle était employée, lorsqu'en passant dans la rue Châteauguay, son mari qui s'était caché entre deux maisons, surgit tout à coup et lui tira deux balles de revolver. Un des projectiles pénétra sous l'oeil gauche et l'autre porta un poulon de part en part.

La malheureuse poussa un cri, puis tomba sans vie. Le mari se pencha sur le cadavre de sa victime et lui dit: "It is I, Bella, who shot you"; puis il disparut.

Un nommé Edwin L. Parker qui accompagnait la jeune femme jusque chez elle, avait pris la fuite en entendant les coups de feu, et avait sans tarder averti la police.

Les agents furent lancés dans toutes les directions. Ils fouillèrent les boutiques et les maisons où le meurtrier aurait pu trouver une retraite, mais ils ne le trouvèrent point.

Quel était le mobile qui avait poussé Cummings à commettre ce crime épouvantable?

La vengeance et la jalousie.

John Cummings et Bella Cameron, Écossais tous deux, contractaient mariage, à Glasgow, il y a deux ans et ve-

naient s'établir au Canada. Tout marcha bien pendant un certain temps. Avec leurs économies, les époux Cummings firent venir au pays la mère et deux frères de Bella Cameron. Tout se passa à l'aise, il y a environ un an, au No 2014 rue Roper.

Deux enfants naquirent de l'union de John et de Bella; l'un est âgé de 18 mois et le dernier a trois mois.

Dernièrement, survint un événement qui mit la discorde dans ce ménage: la femme de Cummings apprit de source certaine que son mari était bigame, qu'il avait abandonné à Glasgow, une femme et deux enfants; elle obtint alors à son mari d'avoir à la quitter; Cummings parvint, non sans toutes sortes de terribles menaces, mais bientôt le serpent de la vengeance le mordit et alors il se mit à tourner autour de sa femme.

Cette-ci pour subvenir aux besoins de ses deux jeunes enfants, depuis que le mari était parti, avait pris de l'emploi à la Canada Point Comme Cummings ne cessait pas de la poursuivre, elle se fit accompagner par Edwin Parker, un jeune homme qui pensionnait chez sa mère.

De cet instant, Cummings se mit à fréquenter les débits de spiritueux, et depuis un mois il était devenu un alcoolique invétéré.

Il habitait au No 26 rue Tarrance depuis son départ du domicile conjugal. La femme habitait au No 258 rue Châteauguay.

Les deux pauvres petits êtres qui se trouvent aujourd'hui sans maman ont été recueillis par leur grand-mère.

Le meurtrier est âgé de 32 ans, il mesure 5 pieds 7 pouces et parle l'anglais avec un fort accent écossais. Il travaillait il y a quelques semaines à la construction du nouvel éleveur à grain de la Commission du Port.

Son arrestation ne saurait tarder.

LES COMPENSATIONS OUVRIÈRES

Deux jugements intéressants du juge Tellier, concernant les droits des ouvriers victimes d'accidents

M. le juge Tellier a rendu deux jugements intéressants qui interprètent la loi des compensations ouvrières; dans les deux cas le défendeur était le Grand-Tronc.

Le premier concerne la cause de John Alexander McDowell, serrurier. Le demandeur s'est fait mutiler le bras droit, alors qu'il était à son travail; ses blessures étaient si graves qu'elles ont nécessité l'amputation du bras.

Alexander réclamait donc en vertu de la loi de Compensation des ouvriers une indemnité égale à la moitié de son salaire pendant tout le temps qu'il a été malade. De plus alléguant que son infirmité lui fait subir une réduction de salaire égale à 75 p.c., réclamait une rente annuelle égale à la moitié des 3-4 de son salaire au moment de l'accident.

La Compagnie a prétendu qu'elle était prête à reprendre Alexander à son service au même salaire qu'avant l'accident. Mais la cour a décidé que pour assurer le fonctionnement efficace de la loi de compensations on ne pouvait laisser au patron le soin de diminuer ou supprimer une rente en vertu de la loi de Compensation des ouvriers; et que décider le contraire serait laisser l'ouvrier sans recours ni garantie contre l'arbitraire du patron, qui serait toujours libre de le renvoyer.

En conséquence elle condamne la

Compagnie du Grand-Tronc à payer une indemnité de \$88.40 pour le temps de la maladie, plus une indemnité annuelle de \$210, soit la moitié des 3-4 du salaire d'Alexander au moment de l'accident.

Le second jugement a été rendu dans la cause d'Edward Cater, qui, en travaillant pour la compagnie s'est fait amputer la première phalange de la main gauche; il réclamait outre l'indemnité de maladie une rente annuelle égale à la moitié de la diminution de son salaire.

L'accident s'est produit le 1er juillet 1910; le 1er août Cater a repris son travail qu'il a continué jusqu'au 26 janvier 1911. Il a ensuite cessé de travailler et prétend qu'il ne pouvait plus le faire à cause des souffrances que lui causait son doigt amputé.

La compagnie plaide que le demandeur a repris son travail comme à l'ordinaire un mois après l'accident qu'elle lui a payé le même salaire qu'il gagnait auparavant et qu'elle était prête à le reprendre à son service et à lui payer ce même salaire.

La cour a accordé une rente annuelle de \$1425 et les frais pour cette somme, comme indemnité de maladie, mais elle a renvoyé la demande de rente annuelle, le considérant que la capacité professionnelle du demandeur n'a pas été diminuée puisqu'il a travaillé et a gagné le même salaire.

que les États-Unis traversent également une crise. On dit que les ouvriers américains s'en viennent ici et qu'ils sont devenus rares que chez eux.

On annonce aussi que le département des inspecteurs des établissements industriels fait une active inspection des établissements de fondrières et l'on compte beaucoup sur cette inspection minutieuse pour voir mettre en force les règlements d'hygiène qui ont été adoptés récemment.

CE SOIR.

Assemblée des charpentiers en fer — Réunion du Conseil de district des charpentiers.

NOTA.

Renseignements sur la grève de Magog, sur la grève chez H. Kellert & Sons, dans une autre colonne du journal.

LA LOI DES COMPENSATIONS

John A. Alexander, serrurier, autrefois à l'emploi du Grand-Tronc a gagné sa cause contre la compagnie.

Le demandeur s'est fait mutiler le bras droit, alors qu'il était à son travail; ses blessures étaient si graves qu'elles ont nécessité l'amputation du bras.

Alexander réclamait donc en vertu de la loi de Compensation des ouvriers une indemnité égale à la moitié de son salaire pendant tout le temps qu'il a été malade. De plus, alléguant que son infirmité lui fait subir une réduction de salaire égale à 75 pour cent, réclamait une rente annuelle égale à la moitié des 3-4 de son salaire au moment de l'accident.

La Compagnie a prétendu qu'elle était prête à reprendre Alexander à son service au même salaire qu'avant l'accident. Mais la cour a décidé que pour assurer le fonctionnement efficace de la loi de compensations on ne pouvait laisser au patron le soin de diminuer ou supprimer une rente en vertu de la loi de Compensation des ouvriers; et que décider le contraire serait laisser l'ouvrier sans recours ni garantie contre l'arbitraire du patron, qui serait toujours libre de le renvoyer.

Le juge Tellier a donc condamné la compagnie à payer \$88.40 pour le temps de la maladie plus une indemnité annuelle de \$210.

CHEZ LE PEINTRE

A la dernière assemblée des peintres du local 349, les membres ont adopté une résolution de sympathie envers les condamnés à l'adresse du camarade Jos. Brochu qui a eu la douleur de perdre son épouse il y a quelque temps.

UN GRAND BUCHER

C'est vendredi prochain, 24 novembre, à la salle Auditorium, rue Berthelet, que l'Union des mouleurs, local 21, donnera son souper et bal. Il y aura de beaux prix et de nombreux amusements. Le prix des billets est de 50 cents.

On constate dans ce métier que le travail se fait plus rare à Montréal et

A la Chambre du Sénat

LE DEBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE.

Sénat, le 21 novembre 1911.

L'adresse en réponse au discours du Trône est proposée par le sénateur Bell de Picton. Il dit que la présence du duc de Connaught comme gouverneur général est une source de grande satisfaction pour le Canada. Les Canadiens doivent être entièrement satisfaits de la prospérité grandissante du pays et de l'augmentation croissante de nos revenus.

Cette prospérité de nos industries, de notre commerce et de l'agriculture, est due au fait que depuis près de cent ans, le Canada ait pu se développer sous la protection de l'Empire. Le dernier recensement démontre que l'émigration des Canadiens aux États-Unis n'a pas été enrayée. Il est du devoir du gouvernement de garder les Canadiens sur leur sol natal en donnant plus d'encouragement à l'agriculture. Le capital est une des grandes nécessités pour le développement de l'agriculture, et il croit qu'il serait à propos que le gouvernement suive l'exemple donné par la République, en aidant la classe agricole au moyen d'emprunts contractés dans des conditions raisonnables.

Un des grands problèmes consiste dans l'équilibre du tarif, et c'est avec plaisir qu'il constate que le gouvernement doit nommer une commission pour régler cette question. Le tarif ne peut être parfait, mais il ne saurait être mieux fait que par une commission.

LE SÉNATEUR TAYLOR

L'adresse est appuyée par le sénateur Taylor, qui entre au Sénat après un séjour de 29 ans à la Chambre des députés. Il croit que la prospérité du Canada, d'après le recensement, est assez satisfaisante. Le gouvernement mérite des éloges pour sa politique d'encouragement à l'agriculture, et le meilleur moyen de donner cet encouragement consiste dans l'amélioration des grands chemins. Le sénateur Taylor suggère au gouvernement fédéral de construire et maintenir une route centrale transcontinentale, alors que les diverses provinces prendraient charge des routes transversales dans leur territoire respectif. De meilleurs chemins faciliteraient le transport des produits de la ferme et engageraient un grand nombre d'automobilistes à visiter le Canada.

SIR RICHARD CARTWRIGHT

Sir Richard Cartwright dit que le discours du Trône est surtout remarquable par l'omission volontaire de la question de la marine, laquelle est sur le tapis depuis une couple d'années et a provoqué des déclarations contradictoires parmi les membres du nouveau gouvernement. Le peuple a le droit de connaître l'opinion du gouvernement sur cette question de la marine, et c'est un lâche subterfuge de la part du gouvernement d'en avoir rien dit.

Parlant du projet de loi du gouvernement, au sujet de l'inspection du grain, sir Richard croit que le gouvernement aurait mieux fait de suivre l'exemple donné par l'ancien gouvernement libéral, lequel consistait à placer l'inspection du grain sous le contrôle d'une commission, au lieu de se lancer dans une dépense de plusieurs millions de dollars pour faire l'acquisition des éleveurs à grain. La question de venir en aide aux provinces, pour le maintien des grandes routes, mérite d'être sérieusement étudiée, car certaines provinces s'imposent de lourdes dépenses, tandis que d'autres négligent leurs routes.

Parlant de la réciprocité, sir Richard reconnaît au peuple le droit de décider la cette question, mais il s'inscrit en faux contre la manière dont les partisans du gouvernement ont combattu la question. C'est une chose que tout homme d'état doit savoir, c'est que si on ne se pas écrier un esprit d'hostilité entre les Canadiens et les Américains.

LE SÉNATEUR LOUGHEED

Le sénateur Lougheed exprime sa satisfaction du choix du duc de Connaught comme gouverneur général. Il reconnaît que sir Richard Cartwright est un vétéran de la critique à l'égard de ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction, qu'il constate que sir Richard n'a pas cru devoir critiquer la composition du gouvernement qui projette de sortir cette question du tarif des griffes de la politique pour la placer sur une base scientifique et pratique, grâce à la création d'une commission permanente. Sauf un léger effort qui a été fait récemment par les États-Unis, aucun autre pays n'a jamais songé à sortir cette question d'impôt du domaine politique. Au Canada, aux États-Unis et dans les divers pays de l'Europe le tarif a généralement été préparé pour rencontrer les vues des parties intéressées, les producteurs, le consommateur et le consommateur et il est étonnant que l'opinion publique se fût élevée en Canada pour réformer le tarif et le placer sur des bases solides.

Le sénateur Lougheed dit que ce n'était pas son intention de faire allusion aux derniers événements politiques, mais il a eu le plaisir de s'exprimer sur la question de la réciprocité. Le sénateur Cartwright à l'endroit de quelques ministériels, il se doit à lui-même et à son parti de déclarer que l'ancien ministre interprète fort mal le verdict de 21 septembre dernier. La majorité des Canadiens a voté contre la réciprocité, sans passions, simplement pour condamner une politique désavantageuse pour le Canada. Par contre on n'a pas senti le besoin de déclarer le projet de la réciprocité. Le président lui-même a déclaré que l'occasion était unique pour les Américains. Le sénateur Lougheed dit qu'il est préférable que le Canada rapproche ses liens avec la mère-patrie, plutôt que de devenir l'esclave des États-Unis. N'aurait pas voulu qu'au cours du débat sur la réciprocité, un des représentants à Washington a présenté un bill pour l'annexion du Canada aux États-Unis.

Sir Richard interrompt l'orateur et demande que le Congrès américain avait fait de cette proposition.

Le sénateur Lougheed croit que le Congrès ne pouvait passer ce bill avant de conclure ses négociations avec le gouvernement libéral. Les Américains n'ont pas suffisamment apprécié la dignité et le respect dus à une des puissances de l'Empire britannique pour mettre une sourdine à leurs ambitions effrénées en ce qui concerne le Canada. Sir Richard ne peut éprouver que les Canadiens de ce pays se jettent le front dans la poussière en présence des innombrables qui étaient l'objet. Le peuple rendu son jugement le 21 septembre sans avoir de verdict ne saurait affecter les relations amicales qui unissent les deux nations de la même langue, chaque côté de la ligne 45ème.

Le sénateur Lougheed déclare qu'ayant longtemps, au cours de la présente session, le gouvernement annonçait sa politique sur la question navale.

LE SÉNATEUR POWER

Le sénateur Power dit quelques mots. Il croit que l'attitude des partisans du présent gouvernement a été hostile aux Américains durant la dernière cam-



Sellers-Gough

Le plus Grande Maison Faisant le Commerce Exclusif de Fourrures dans l'Empire Britannique

La simple comparaison convainc nos clients que nous montrons les

MODELES DE FOURRURES

les plus exclusifs, et en affirmant cela, nous ne faisons que prendre la parole de nos clients.

L'élégance est ce que l'on demande surtout au chef d'atelier de Sellers-Gough; c'est une chose très importante, nous l'apprécions et nous faisons en sorte que l'assortiment de fourrures de Sellers-Gough soit remarquable surtout par le cachet exclusif des styles. Mais en plus de l'élégance, nous garantissons satisfaction absolue sous le rapport de la qualité, et comme la durée va toujours avec la qualité, la durée de nos fourrures vous donnera pour la pleine valeur de votre argent.

Nous offrons, réunis, élégance, qualité et prix avantageux, et nous vous promettons qu'en achetant ici vos fourrures vous aurez le choix dans la ligne la plus considérable et la plus belle du Canada; quelles que soient les fourrures dont vous avez besoin, nous avons confiance que c'est nous qui pouvons vous servir le mieux. Nos prix sont modérés.

Manteaux en Mouton de Perse

Manteaux en mouton de Perse de choix, faits dans les nouveaux styles, dos demi-ajustés, et collet châle, 32 pouces de longueur, valeur spéciale, à... \$255.00

Manchons en Mouton de Perse

Manchons en mouton de Perse, faits dans les styles grands-cousins et Impérial, valeur très spéciale à... \$30.00

The Sellers - Gough Fur Company Limited

St-Catherine Ouest et St-Alexandre, MONTREAL TORONTO

Marque de commerce



A VENDRE

\$2,800.00—Rue Marcell, Annexe, 3 logements en briques.

\$3,500.00—Pointe aux Trembles, près du club Canadien, terrain de 50 x 117 avec cottage de 9 pièces, en pierre, avec bain, cabinet, etc., à 300 pieds de la grève avec rue de 12 pieds de large y conduisant. Peu de comptant.

\$4,800.00—Rue Aylwin, 3 logements en briques. Revenu \$1,900.00.

\$6,000.00—Rue Clarke, près Bernard, 3 logements de 7 pièces, en briques romaines. Comptant, \$1,700. Revenu 10 pour cent.

\$7,500.00—Rue Bloomfield, Outremont, près du Parc Municipal, magnifique cottage en briques, 10 pièces et cave de 10 pieds de haut, au chaud, gaz, électricité. Terrain de 26 x 150, traversant de la rue Bloomfield à la rue de l'Épée. Peu de comptant.

\$7,500.00—Rue Saint-Jacques, près Saint-Viateur, 4 logements en briques.

\$7,500.00—Rue Saint-Denis, près Boulevard Saint-Joseph, 3 logements de 7 pièces, en briques romaines, corbeille en cuivre. Revenu 10 pour cent. Maison neuve.

\$8,500.00—Rue Waverley, près Saint-Viateur, 4 logements en pierre, 6 pièces. Peu de comptant.

\$9,500.00—Rue Fairmount, entre Avenue du Parc et Hochelaga, 3 logements en briques, 6 et 7 pièces. Revenu \$900.00.

\$10,000.00—Rue Notre-Dame Est, 8 logements en briques. Revenu: \$1,014.00. Peu de comptant.

\$11,500.00—Rue Des Erables, 9 logements en briques, coin de rue, 6 pièces. Revenu \$1,152.00. Conditions faciles.

\$12,500.00—Rue Mont-Royal, entre Fabre et Marquette, 1 magasin et 2 logements en pierre. Bonne spéculation.

\$15,500.00—Rue Marie-Anne Est, près Saint-André, 9 logements en pierre et briques solides, façade en pierre de taille. Construction de première classe sous tout rapport. Hypothèque \$10,000 à 6 pour cent.

\$16,000.00—Rue Sanguinet, près Ontario, coin de rue, 10 logements en briques solides. Revenu \$1,650.00, en très bonnes conditions.

\$19,000.00—Coin Saint-Hubert et Duluth, 5 logements et 1 magasin. Terrain 77.34 x 75.12. Place d'avenir. Vrai bargain.

\$22,000.00—Rue Dumont, 15 logements en briques. Maison neuve. Comptant seulement, \$5,000.

\$30,000.00—Rue Saint-Catherine, Hochelaga, le plus beau coin mesurant 47 x 110 avec 10 logements en briques. Place de grand avenir. Peu de comptant.

Les grévistes demandent au Conseil des Métiers et du Travail de les appuyer dans leur revendication.

Les grévistes sont pour la plupart des juifs, il y a une faible minorité de canadiens et de français. Les grévistes ont la sympathie de leurs compagnons et même de la masse des employés juifs.

UNE AUTRE VERSION

La manufacture H. Kellert & Sons subit depuis hier une grève presque générale de ses employés. L'unique raison de la grève est le refus de la compagnie de laisser monter les hommes avec les femmes par l'ascenseur des employés.

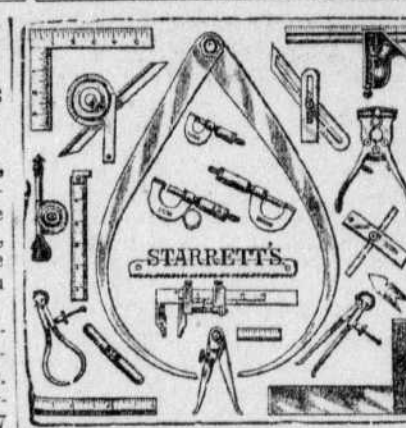
Ce motif, de prime abord, ne semble pas très compliqué et très grave. Nous avons vu ce matin le gérant de la compagnie M. S. Kellert qui nous a donné les raisons sérieuses qu'il avait de refuser l'entrée de l'ascenseur aux hommes. Quand une heure sonne, dit M. Kellert, les 400 employés, hommes et femmes se pressent à l'entrée et il s'en suit des désordres, où les femmes et les jeunes filles sont souvent exposées à des brutalités de la part des hommes qui veulent monter les premiers. Nous avons eu de nombreuses plaintes de la part de nos employés du sexe à ce sujet, et nous avons résolu d'y remédier, en adoptant ce règlement. Nous voulons de l'ordre dans notre établissement, dit le gérant, et nous l'aurons quoi qu'il en coûte.

Sous le rapport des conditions hygiéniques et du confort pour les employés, nous avons, dit-il, le meilleur établissement d'Amérique, et nous voulons aussi avoir le meilleur règlement, pour cela, il faut de l'ordre parmi nos employés, c'est donc leur intérêt bien compris.

Pour avoir cet ordre nous faisons descendre les femmes et les filles 5 minutes avant le temps, le midi et le soir. Et pour éviter tout désordre à la rentrée, nous ne permettons qu'aux femmes et aux filles ainsi qu'aux hommes qui ont de bonnes raisons de santé de prendre l'ascenseur.

Nous savons, dit M. Kellert, que le grand nombre de nos employés du sexe sont satisfaites de ce règlement d'ordre et nous ne comprenons pas qu'elles se soient mises en grève.

La compagnie semble bien décidée à ne pas céder.



Outils de Précision POUR MACHINISTES

INGÉNIEURS, MENUISIERS, CHARPENTIERS, MACONS, PLOMBIERS, MOULEURS, FERBLANTIERS, TAILLEURS, ETC., satisfaction garantie ou argent remis.

L. J. A. SURVEYER

IMPORTATEUR QUINCAILLIER

52 BOUL. ST-LAURENT, 2ième porte de la rue Craig

Cartes Professionnelles

BOURBONNIEUX, F.-J., C.B., avocat, 76 rue St-Gabriel. Tél. Bell Main 2679.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamotte, L.L.D., Camille Tessier, L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.B., 97 rue Saint-Pierre. Québec. Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 80 Saint-Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

BELANGER & BELLANGER, notaires (Léonard Bélanger et Adrien Bélanger), 30 St-Jacques. Tél. Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Argent à prêter sur hypothèque à bonne condition, et achats de créances.

GIBOUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 47 St-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est. Tél. St-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

LEMIRE, JOSEPH-E., L.L.L., NOTAIRE PUBLIC de Lighthall et Lighthall, 303 Edifice Banque de Québec. Tél. Main 531. Bureau du soir, 196 Versailles. Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester. Tél. Bell Est 2916. Dr. J. G. A. Gendreau, Dr. Conrad Gendreau.

NOLIN Dr. JOSEPH, Chirurgien-dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

ROUSSEL EMERY, A., chirurgien-dentiste 502 St-Catherine Est, Montréal. Tél. Est 2971.

RENE CHARBONNEAU

Diplômé de l'A.A.P.Q. Architecte et Évaluateur. Tél. Main 2015, Rés. Westmount 2860, 52 St-Jacques, Montréal.

CARTES D'AFFAIRES

De CASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3814.

ACHILLE DAVID

Entrepreneur électricien, 400 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence: Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD

Expert-comptable et auditeur, Systématique-consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3860. Suite 45, 46, 47 — 55 St-François-Xavier, Montréal.

COMPTABLE ET AUDITEUR

Berthiaume, J. A., 455 Avenue Fulum, Téléphone Bell Est, 837, organise système de tenue des livres et fait comptabilité et audition à l'heure.

J. B. PAUZE & CIE

Entrepreneurs Généraux

BUREAUX

70 Rue St-Jacques Tél. Main 735

DOMINION COAL CO.

LIMITED

Miners et Expéditeurs DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR

Criblé, brut (run mine), mélange (slack)

Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE

112 rue St-Jacques, - - - - Montréal

Téléphone Main 401

DECOUVERTE RECENTE

—Papa, qu'est-ce que c'est que ces grands arbres si longs et si minces?

A quoi que ça sert?

—On les coupe, on les scie et on en fait des planches de sapin!

COURROIES
DE TOUTES SORTESD. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

JEUDI, LE 23 NOVEMBRE 1911.

St-Cément. Pape et Martyr.

Levier du Soleil : 7 h. 09; coucher du Soleil : 4 h. 22. Lever de la Lune : 10 h. 08 (m.); coucher du Soleil : 6 h. 01 (s.).

Nouvelle Lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.

R. de MESLE, Gérant.

22 NOVEMBRE

Aujourd'hui : 28

Même date l'an dernier : 35

Aujourd'hui Minimum : 13

Même date l'an dernier : 25

BAROMETRE

S. h. matin : 30.17, 11 h. matin : 30.23, Midi : 30.25.

Le temps, qu'il fera : BEAU ET FROID.

CE SOIR

COURS ET CONFÉRENCES

Université Laval : Conférence de Littérature française par M. du Roure, sujet : "Saint-François de Sales et la prédication au XVIe siècle." — Influence de la Renaissance sur la prédication. — Les prédicateurs de la Ligue. — L'éloquence de Saint François de Sales.

A l'Ecole polytechnique : A 8 heures, conférence par M. Thé. Malo, négociant bien connu de cette ville, sur "les inventions." Les membres de la Société des Inventeurs du Canada et le public en général sont cordialement invités.

REUNION

Demain soir, à 8 heures, à la salle du Marché Saint-Jean-Baptiste, réunion du club libéral conservateur du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Tous les membres et les amis sont invités.

Un document
intéressant

Nous publions aujourd'hui, en cinquième page, le premier rapport annuel des commissaires municipaux sur leur administration en 1910. Ce document acquiert une importance majeure du fait qu'il traite de l'institution d'un régime nouveau. Pendant ces onze mois, le bureau des commissaires a dû organiser sa gestion, prendre contact avec le personnel, se mettre au courant des questions en leurs moindres détails, et, en même temps, donner toute son attention aux affaires qui n'attendaient pas.

A la veille des élections municipales, ce rapport sera lu, avec un intérêt particulier, c'est pour quoi nous avons cru devoir le publier intégralement.

Mgr. Bruchési à Ottawa

L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL N'AVAIT RENCONTRE AUCUN MINISTRE. — IL EST SIMPLEMENT ALLÉ VOIR SA NIECE QUI EST MALADE.

Sa Grandeur l'archevêque de Montréal ne s'est pas rendu à Ottawa, tel qu'il est annoncé dans le "Prestige" d'hier soir, à l'effet qu'il avait eu une entrevue avec l'hon. M. Roblin, premier ministre du Manitoba et lui avait demandé de soumettre à l'épiscopat canadien ses plans relatifs à la question des écoles. Monseigneur n'a pas, non plus, rencontré l'hon. M. Doherty, l'hon. M. Monk ni l'hon. M. Polletti. Il s'est rendu à Ottawa tout simplement afin de voir sa nièce qui est usée sérieusement malade.

Nouveau magistrat
de police

(Spécial au "Devoir")

Québec, 22 — On annonce que M. Ernest Taschev, avocat et frère de M. Allyn Taschev, sera nommé magistrat de police pour les territoires non organisés que traverse la voie du Transcontinental, position qu'occupait M. Lucien Picaud député de Mégantic.

Au Vénézuéla

(Spécial au "Devoir")

Caracas, 22. — L'ex-président Castro a remporté une victoire décisive sur les troupes du gouvernement vénézuélien, sauvant une dépêche reçue le matin.

Cours Publics

Ce soir, à 8 heures, au Monument National, cours sur l'électricité, sous les auspices de l'Association St-Jean-Baptiste. Entrée libre. On inscrira les élèves.

Le groupe Jeanne d'Arc

Ce soir réunion régulière du groupe Jeanne d'Arc, aux salles du groupe. Tous les membres sont priés d'être présents.

Cinq minutes pour vous convaincre que personnel à Montréal ne peut vous faire un plus beau pardessus à meilleur marché que L. C. de TONNANCOUR, 61 Notre-Dame Est.

Un démentie formel à la
Presse et au Globe

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 22. — La Presse d'hier soir et le Globe de ce matin disaient que hier, pendant la réunion ministérielle secrète, MM. Monk, Nantel et Paquet, ainsi que M. Blondin, se sont retirés de l'assemblée après quelques minutes, afin de manifester leur mécontentement de ce que l'on y discutait la question navale et l'affaire du décret "Ne Temere", sans tenir compte de leur avis.

Or toute l'affaire est un tissu de faussetés. Des renseignements pris auprès des députés conservateurs, tant de langue anglaise que de langue française, et les déclarations mêmes des intéressés, nous permettent de donner un démenti

formel à cette rumeur de dissensions. M. Monk, comme question de fait, n'est allé à la réunion qu'après avoir été retenu à son bureau par des délégations venues pour l'interroger et, quand la réunion a pris fin, il y était encore. M. Blondin était aussi à cette réunion, vers la fin. M. Nantel y a pris part, au commencement, puis il a dû aller rencontrer quelqu'un, après quoi il est resté jusqu'à l'ajournement Et le Dr Paquet ne formellement qu'il y ait eu quelque discussion dans les rangs du parti. Comme on le voit, les dépêches de la Presse et du Globe ne contiennent rien de vrai.

Pas de tunnel sous le Mont-Royal

LA "CANADIAN NORTHERN" ET LE GRAND-TRONC FERAIENT UN ECHANGE QUI EMPÊCHERAIT QU'ON EN VIENNE A CE PERCEMENT.

Il est possible que la "Canadian Northern" ne perçoive pas de tunnel sous le Mont-Royal, par suite d'un échange possible de lignes avec le Grand Tronc.

Le "Canadian Northern" arrive dans l'île de Montréal vers Ahuntsic puis divise sa ligne en deux branches. La première suivrait la rivière des Prairies jusqu'à un point au nord de Maisonneuve puis descendrait vers le fleuve qu'elle traverserait. La seconde descendrait vers le Mont-Royal sous lequel elle passerait pour aboutir dans l'Ouest.

Or d'après un télégramme d'Ottawa reçu ce matin à l'Hôtel de Ville, le

"Canadian Northern" et le Grand-Tronc seraient prêts à conclure un arrangement par lequel le tunnel sous le Mont-Royal n'aurait plus raison d'être. Le Grand-Tronc possède un embranchement de la gare Bonaventure à St-Laurent qu'il céderait au "Canadian Northern" pour prendre la ligne d'Ahuntsic à Maisonneuve. De cette façon, le Grand-Tronc aurait dans l'Est de Montréal l'entrée qu'il convoitait depuis longtemps, et le "Canadian Northern" contournerait le Mont-Royal au lieu de le percer, et arriverait ainsi dans l'Ouest de la ville.

A l'hôtel de ville, on semble favorable à ce projet qui arrangerait tout.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIEENNE

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 22. — Une délégation a rencontré à huis-clos le premier ministre et le ministre des travaux publics, ce matin au sujet du canal de la Baie Georgienne.

Il paraît que le ministre n'a voulu

faire aucune promesse définitive, au sujet de la construction du canal, mais qu'il ont interviewé les ministres se disent convaincus que le prochain budget contiendra un chapitre de trois ou quatre millions destinés aux travaux préliminaires de cette vaste entreprise.

LA DÉMISSION DE M. PRESTON

Elle est reçue par le ministère du commerce

Ottawa, 22. — Le ministère du commerce a reçu la démission de M. Preston, "Preston-la-Machine", agent du Canada en Hollande depuis plusieurs années, et qui se rendit célèbre naguère comme agent d'élections pour le parti libéral d'Ontario, puis prit part aux affaires de la North Atlantic Trading Company et fut enfin des délégués, l'an dernier, avec sir Chas.

Fitzpatrick au sujet de renseignements que celui-ci aurait donnés, au dire de Preston, quant aux conditions financières dans l'Ouest canadien.

M. Preston annonce au ministère qu'il rentre dans la vie privée parce qu'il est dans un mauvais état de santé et qu'il souffre cruellement d'insomnie. Il ne dit pas s'il n'est malade que depuis le 21 septembre.

LA GRÈVE A MAGOG

Les grévistes sont au nombre d'à peu près 500. Les opérations de la compagnie et les salaires payés

Les ouvriers de la manufacture de coton à Magog continuent d'être en grève. Le nombre des grévistes se chiffre dans les 500 ou 600.

Les ouvriers ont bien et réellement voté la grève, comme nous l'annoncions dès le début. Le billet de vote portait en effet : "Es-tu en faveur de la grève pour obtenir une augmentation des salaires?" Ce bulletin a obtenu 517 oui contre 7 réponses négatives.

Les grévistes sont bien déterminés à poursuivre jusqu'au bout leur revendication.

Les hommes en moyenne ne gagnent pas \$1.25 par jour et ils considèrent que ce n'est pas suffisant pour vivre. On se plaint que l'on est obligé de faire des comptes chez les fournisseurs qui l'on payera on ne sait quand.

Plusieurs familles paraissent laisser la place et d'aller gagner leur vie ailleurs.

La compagnie refuse absolument

d'augmenter le salaire de ses ouvriers; elle prétend que la situation du marché ne le lui permet pas.

Voici des chiffres qui peuvent intéresser le public. Ils sont pris dans le "Prix Courant".

Les ventes de la compagnie se sont élevées l'an dernier à \$9,470,270. Ce qui est une augmentation de \$726,563 sur les opérations de l'année précédente.

La compagnie a réalisé \$989,710 de profits nets.

Elle a payé \$1,875,000.00 en salaires, elle a son emploi 6,500 employés. Ce qui fait un moyen de salaire de \$289.00 par ouvrier par année, soit moins d'une piastre par jour.

Aujourd'hui, M. V. Dubreuil, agent du gouvernement pour les justes salaires, doit rencontrer les grévistes dans une grande assemblée publique pour discuter de la situation.

Les ouvriers ont aussi demandé l'intervention du conseil de ville de Magog.

LA RÉCEPTION DE
LEURS ALTESSES

L'ADRESSE REMISEE DES FAUTES. — ON DEMANDERA DES SOUMISSIONS POUR LES RAFAICHISSEMENTS. — L'ENGAGEMENT DES SOUS.

La commission municipale des réceptions a pris ce matin connaissance de l'adresse fabriquée et enluminée par la maison Cox pour le duc de Connaught. Les critiques ont été nombreuses; dans la version française, on a découvert quatre fautes. Cependant comme l'adresse est signée, en français et en anglais, on ne voit pas autre chose à faire que de payer. La question a été remise à la prochaine séance.

Pour les rafraichissements, il a été décidé de demander des soumissions. Sur \$1,500, on réservera \$300 pour l'imprévu et on demandera aux soumissionnaires de dire ce qu'ils peuvent faire pour une somme de \$1,200 en

comptant 3,000 personnes.

Le président a été autorisé à conclure des arrangements avec la musique Concordia et avec l'orchestre Ratto ou l'orchestre Shea.

La compagnie d'Aurvent des Marchands fournira le drapeau du duc de Connaught au prix de \$50.

Pour les voitures, le soir de la réception, on fera les mêmes arrangements que pour la réception du cardinal Vanutelli, l'an dernier. Une passerelle reliera le petit square de l'Hôtel de Ville au Champ de Mars où se placeront les voitures qui seront arrivées par la rue Gosford. Deux téléphones relieront le grand escalier au Champ de Mars.

La Farmers Bank

(Spécial au "Devoir")

Toronto, 22. — Les directeurs provinciaux de la "Farmers Bank", MM. Dr Ferguson, L. Lown, Alex. Fraser, John Watson et C. H. Smith, accusés de conspiration frauduleuse, bénéficient ce matin d'un verdict de "Non coupable", donné par le jury, sans délibérations.

Le juge Riddell, dans son résumé de l'affaire aux jurés, a fait remarquer qu'il n'y avait aucune preuve de la fraude.

Naufrage aux
Iles Bahama

(Spécial au "Devoir")

New-York, 22. — Un marconigramme annonce que le "S. S. Prinz Joachim", de la Cie Hambourgeoise Américaine, s'est échoué sur des rochers au large de l'île Sumara, près de Saint-Domingue. Les gens au courant disent qu'il était le "Prinz Joachim" à quai New-York samedi, pour Santiago de Cuba, Kingston et Colon.

Il y a 70 passagers à bord, mais la dépêche dit que tous seront sauvés.

Le navire est en mauvaise posture, à un mille de la côte.

Une équipe de secours est partie à la rescousse. Parmi les voyageurs, se trouvent le Dr et Mme Inkstetter, de Hamilton, Ont.

M. Bryan, de Lincoln, Nebraska, un autre passager, a télégraphié à son frère de ne pas craindre, car il n'y a aucun danger.

Les suffragettes en
Cour de Police

(Spécial au "Devoir")

Londres, 22. — A la suite du conflit, la police, 220 de ces dames ont comparu ce matin en cour de police, après avoir passé la nuit sur la paille humide de ces cachots.

Elles étaient accusées de refus de circuler, rébellion contre la police et destruction de la propriété.

La première à comparaître fut Mary Oldham, qui défia le tribunal en disant qu'elle était prête au martyre. Elle fut condamnée à \$17.50 ou quatorze jours de prison, et choisit cette dernière peine.

Les autres inculpées se virent infliger des peines variant suivant le tort causé.

Plusieurs furent relâchées sous promesse de bien se conduire désormais.

Une autre affaire
Letourneau

(Spécial au "Devoir")

Québec, 22 nov. — Jeudi prochain s'ouvrira en cour supérieure une cause intéressante dans laquelle M. Louis Letourneau est le demandeur et M. Albert Dion, avocat de cette ville, le défendeur. M. Letourneau poursuit M. Dion en dommages pour \$400. Au cours de l'enquête dans l'affaire Letourneau-Leduc, M. Letourneau a été une fois, au sortir de la cour, une altercation avec M. Dion et tous deux échangèrent des paroles acerbes.

Il en résulta que M. Letourneau, blessé des paroles de M. Dion et oubliant les sœurs, prit des procédures contre ce dernier. Plusieurs personnes qui furent témoins de la dispute des deux parties en cause ont été assignées et parmi elles se trouvent quelques journalistes.

Les témoignages ne manquent pas d'intérêt car on dit que quelques témoins ont entendu M. Letourneau prononcer à l'adresse de M. Dion des paroles moins qu'aimables.

Les sentences

Le juge Cross a prononcé ce matin, en cour d'Assises les sentences contre les différents inculpés trouvés coupables, par les jurés, au cours de la session qui vient de se terminer.

John Buckton, accusé de faits, 6 mois; Albert Broseaut, vol, trois mois; Antonio Doranco, tentative de meurtre, dix ans; An. Andihoko, vol de faits, trois mois; Nicholas Hayes, tentative de meurtre avec circonstances aggravées, un an; Pietro Lazzaro, vol de faits, un an; et un autre inculpé un cautionnement de \$600.

La Chambre de Commerce

Le conseil de la Chambre de Commerce se réunira cet après-midi, rue St-Gabriel. Un important rapport de la commission de législation sera présenté; il a trait aux moyens à prendre pour protéger les hôteliers contre les abus de pouvoirs des conseillers municipaux, afin de donner aux hôteliers l'avantage d'assurer au public voyageur le plus de confort.

Demain soir aura lieu le deuxième dîner-casualité à l'Arsenal du 65ème; M. Georges Gonthier sera le conférencier et parlera des obligations au point de vue des placements.

Tête de caribou

La Compagnie du Canadien-Nord expose actuellement dans ses vitrines, 230 rue St-Jacques, une superbe tête de caribou qui a été abattue ces jours derniers par un nomad très en vue de Montréal, sur les réserves du Club Winchester, près de Charette Mills, sur le réseau du Canadien-Nord.

On peut se faire une idée de la grosseur de l'animal en apprenant que la distance entre les extrémités des bois est de 55 pouces.

Les victimes de la
"Farmers Bank"

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 22. — Le gouvernement recevra, après demain, une délégation de personnes intéressées dans la faillite de la Farmers Bank.

On va demander au gouvernement d'indemniser les victimes de la faillite.

Prime sur l'acier
et le fer en gueuse

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 22. — Le gouvernement a reçu aujourd'hui une délégation de demandeurs d'accorder une prime à l'industrie du fer en gueuse et de faire le plus possible les primes sur l'acier. Le premier ministre a promis considération.

Les marchands-détailleurs

L'assemblée régulière de la succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, incorporée, aura lieu jeudi, le 23 courant à 8 h. du soir p.m. précises, au No 80, St-Denis. (Sous-sollement).

A cette assemblée sera reçue une délégation des membres de la Société de Fermiers à Bonne Heure, en vue de discuter cette question, et toute autre question dans l'intérêt général du commerce sera aussi à l'ordre du jour.

CUMMINGS EST ARRÊTÉ

LE MARI DE LA JEUNE FEMME ASSASSINÉE A LA POINTE SAINT-CHARLES, AMENÉ DEVANT LE CHEF DE LA SURETÉ, PROTESTE DE SON INNOCENCE, MEME EN PRESENCE DU TÊMOIN OCULAIRE DU MEURTRE. — ON TROUVE UN REVOLVER SUR LUI

John Cummings, le mari de la jeune femme assassinée hier soir à la Pointe St-Charles, a été arrêté ce matin et amené devant le chef de la Sûreté où il nie, avec le plus grand calme, l'accusation de meurtre portée contre lui.

Les agents Beauchemin et O'Connell trouvèrent Cummings dans un restaurant, au No 341 de la rue Craig, où il travaillait en qualité d'aide-cuisinier.

— Vous êtes Cummings? firent les agents.

— Oui.

— Nous sommes des agents, suivez-nous.

— Très bien, répondit l'inculpé, et séance tenante, sans faire la moindre objection, il se laissa conduire chez le chef Carpenter.

Dès qu'il fut entré, le chef lui posa une question pour le moins déconcertante :

— Pourquoi avez-vous fait cela?

— Quoi? répliqua Cummings apparemment très surpris.

— Votre femme a été tuée hier soir.

— J'ai entendu dire qu'elle était tombée, puis que quelqu'un l'avait blessée, répondit Cummings d'un ton calme et sans s'émouvoir à la nouvelle que sa femme était morte et sans non plus demander de détails.

Le chef continue ses questions et le pseudo meurtrier, comme si on lui eût parlé de la chose la plus banale au monde, se mit à rouler une cigarette qu'il alluma. Après chaque réponse, il tirait une bouffée de fumée et conservait tout le temps un sang froid étonnant. Les journalistes et le secrétaire du chef étaient là, prenant note de chaque mot de ses paroles, mais il ne se souciait nullement d'eux.

Très loquace il raconta son histoire.

Il épousa le 24 novembre 1908 à Glasgow, Isabella Johnston Cameron et vint s'établir peu de temps après à Clarke City, dans la province de Québec, puis à Montréal.

Deux enfants naquirent de cette union. Il y a quelque temps il fit venir sa belle-mère et beaux-frères et belles-sœurs d'Écosse. La belle-mère bientôt mit le désaccord dans le ménage en disant que Cummings avait une femme et des enfants en Angleterre.

— Est-ce vrai? demanda le chef.

— C'est absolument faux, continue Cummings. Les choses allèrent de mal en pis et il y a deux mois, ma femme me demanda de m'éloigner pour une semaine, et qu'elle ferait renaitre la paix. Je fis comme elle voulait, et lorsque je revins à mon domicile, No 2014 rue Roper, ma femme était partie avec tout mon ménage et pensionnait avec sa mère au No 258 rue Chateauguay. Je voulais voir mes enfants, ma belle-mère me chassa.

Ici le témoin parle très peu favorablement de sa belle-mère, puis sur une question du chef, il dit que sans en avoir les preuves, il a raison de croire que sa femme avait démerité.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings à la Pointe St-Charles hier soir. Elles seront amenées à l'enquête.

Les agents Gratton et Walsh ont fait des perquisitions au No 26 Torrance où Cummings logeait depuis qu'il avait abandonné le foyer conjugal. Des papiers, des photographies et divers menus objets ont été saisis.

Le coroner tiendra une enquête demain. Plusieurs personnes, parait-il, ont vu Cummings